

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2021

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4091)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL599

présenté par
M. Mazars, rapporteur

ARTICLE 9

À l'alinéa 37, supprimer la première occurrence du mot :

« la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.